Beauvechain

Beauvechain, Hamme-Mille, L'Ecluse, Nodebais, Tourinnes-la-Grosse

Bulletin communal d'information trimestriel

n° 21 | Juin 2018

Editeur responsable : Marc DECONINCK – Bourgmestre (bourgmestre@beauvechain.be - 010 86 83 00)

Editorial

Sommaire

VIE POLITIQUE

Conseil communal 3
CPAS.....3

AÎNÉS & CITOYENNETÉ

Le coin des aînés 4
L'Espace d'accueil de jour des aînés de Nodebais.....4
Les cours de gym-douce 5

CULTURE & LOISIRS

Ateliers du mercredi après-midi 5
La Journée du sport et des enfants ...5

JEUNESSE & ENSEIGNEMENT

L'école communale de Beauvechain 6-7

ENVIRONNEMENT & MOBILITÉ

Conseil Maya.....8
A la rencontre de nos rivières.....8

MÉMOIRE & PATRIMOINES

Un retour aux sources pour l'église Saint-Martin 9
Journées du Patrimoine 2018 10

VIVRE À BEAUVECHAIN

Santé 10
Parc à conteneurs 10
Logements intergénérationnels..... 11
Un nouveau label pour la Commune de Beauvechain 11
Nouvelle procédure concernant les reconnaissances d'enfant 11
Elections communales du 14 octobre 2018..... 12
Energie 13
Offre d'emploi..... 13
Les déchets collectés..... 14
L'éclairage public..... 14
Etat civil 14
Agenda..... 15

Mot du Bourgmestre

La crise de confiance des citoyens à l'égard du politique qui constitue un réel danger pour la démocratie ne peut qu'interpeller tous les élus locaux.

Ils sont conscients qu'agissant au plus près des citoyens, ils ont la responsabilité, par une gouvernance exemplaire et par une offre de services répondant à l'attente d'une majorité de leurs concitoyens de leur redonner confiance dans la démocratie de proximité.

La commune jalonne en effet la vie des citoyens comme aucun autre pouvoir public : état civil de la naissance à la sépulture, propreté et sécurité, police et incendie, plans d'aménagement et permis d'urbanisme, distribution d'eau, d'électricité et de gaz, égouttage et collecte des déchets, environnement et cadre de vie, entretien et aménagement des voiries et espaces publics, logement public, développement durable, accueil préscolaire, enseignement et accueil extrascolaire, plaines et activités de vacances, sport, culture, aide et soins à domicile, aides sociales, cohésion sociale,...

Dans un contexte sociétal de plus en plus exigeant et complexe et pour répondre aux attentes croissantes, on évolue progressivement d'une administration communale à un centre de services de proximité aux citoyens-usagers et aux entreprises.

Il est cependant illusoire de croire que le politique peut tout faire, tout régler dans un monde où l'individualisme et le manque de civisme ne cessent de croître.

Notre rôle est d'encourager et d'accroître la participation et l'implication citoyennes dans la vie locale afin de retisser de nécessaires liens sociaux indispensables pour toute vie harmonieuse en communauté.

Marc Deconinck,
Bourgmestre

... Vie Politique

... Conseil communal

Marc DECONINCK – *Bourgmestre*
État civil, Police, Affaires générales, Développement Rural, Finances.
Rue de la Comtesse Alpayde, 40 – 1320 HAMME-MILLE
Tél. : 010 86 72 97 - GSM : 0475 49 32 40
Mail : bourgmestre@beauvechain.be

Carole GHIOT – *Première échevine*
Enseignement et Culture.
Rue du Culot, 49B – 1320 TOURINNES-L-G
Tél. : 010 86 75 95
GSM : 0476 22 86 90
Mail : carole.ghiot@hotmail.com

Isabelle DESERF – *Echevine*
Sport, Enfance, Jeunesse, Temps Libre.
Rue du Culot, 3 – 1320 TOURINNES-L-G
Tél. : 010 24 72 07
GSM : 0477 60 59 72
Mail : isabelledeserf@hotmail.com

Brigitte WIAUX – *Echevine*
Aînés et Relations intergénérationnelles, Cadre de vie et Citoyenneté, Développement Durable
Rue du Chabut, 14 – 1320 HAMME-MILLE
Tél. : 010 86 66 60 - GSM : 0473 29 46 61
Mail : brigitte.wiaux@skynet.be

Raymond EVRARD – *Echevin*
Travaux publics, Agriculture, Mobilité, Sécurité routière et Bien-être animal.
Chemin Jacotia, 14 – 1320 NODEBAIS
Tél. : 010 86 60 69
Mail : raymond.evrard@icloud.com

Luc GATHY – *Président du CPAS*
Cohésion sociale et égalité des chances.
Rue des Acacias, 12 – 1320 NODEBAIS
Tél. : 010 86 00 06
GSM : 0475 52 53 01
Mail : luc.gathy@skynet.be

Les conseillers

- **José DEGREVE**
  Chemin des Prés, 12A – Nodebais
  Tél. : 010 86 08 01, GSM : 0474 40 44 04
- **Marie-José FRIX**
  Rue de Mélin, 32 – Beauvechain
  Tél. : 010 86 64 78, Mail : alicfrix@voo.be
- **Freddy GILSON**
  Rue des Brasseries, 1 – Tourinnes-la-Grosse
  Tél. : 010 86 71 85
- **Benjamin GOES**
  Chaussée de Namur, 6 – Hamme-Mille
  GSM : 0494 92 70 11
  Mail : benjamingoes@hotmail.com
- **André GYRE** (Président du Conseil communal)
  Rue de Beauvechain, 24 – Tourinnes-la-Grosse
  Tél. : 010 86 61 31 – GSM : 0475 36 68 15
  Mail : andregyre@skynet.be
- **Monique LEMAIRE-NOËL**
  Rue René Ménada, 16 – Hamme-Mille.
  Tél. : 010 86 03 90 – GSM : 0477 36 49 79
  Mail : monique.noel@live.be
- **Lionel ROUGET**
  Rue de l'Eglise Saint-Sulpice, 25 – Beauvechain
  Tél. : 010 60 91 49 – GSM : 0478 48 16 71
  Mail : rouget.lionel@gmail.com
- **François SMETS**
  Rue des Vallées, 18 – Beauvechain
  GSM : 0472 08 25 78
- **Anne-Marie VANCASTER**
  Rue Longue, 117 – Beauvechain
  GSM : 0497 31 42 25
  Mail : amvancaster@yahoo.fr
- **Pierre FRANCOIS** (ECOLO)
  Rue de Beauvechain, 85 – Tourinnes-la-Grosse
  GSM : 0489 44 83 87
  Mail : pierre.francois@akiliso.org
- **Siska GAEREMYN** (ECOLO)
  Rue du Pré de Litrange, 7 – Hamme-Mille
  Tél. : 0486 50 30 28
- **Claude SNAPS** (Intérêts Communaux)
  Rue de l'Eglise Saint-Sulpice, 1 – Beauvechain

... Conseil du CPAS

- **Luc GATHY (Président)**
  Rue des Acacias, 12 – Nodebais
  Tél. : 010 86 00 06 – GSM : 0475 52 53 01
  Mail : luc.gathy@skynet.be
- **Jérôme COGELS**
  Rue Jules Coisman, 49B – Hamme-Mille
  GSM : 0499 45 74 50
- **José DEGREVE**
  Chemin des Prés, 12 A – Nodebais
  Tél. : 010 86 08 01
- **André GYRE**
  Rue de Beauvechain, 24 – Tourinnes-la-Grosse
  GSM : 0475 36 68 15
- **Chantal LAHAYE**
  Rue René Ménada, 64 – Hamme-Mille
  Tél. : 010 86 08 56
- **Marie-Thérèse SCHAYES**
  Chemin Saint-Roch, 3 – 1320 Hamme-Mille
  GSM : 0488 21 36 76
  Mail : marietherese.schayes@gmail.com
- **Anne-Marie VANCASTER**
  Rue Longue, 117 – Beauvechain
  Tél. : 010 86 16 01
- **Bruno VAN DE CASTEELE**
  Rue du Petit Paradis, 4 – Hamme-Mille
  Tél. : 010 86 00 89
- **Thibault VAN ROY**
  Rue de Mollendael, 18 – Beauvechain
- Directrice générale :
  Kathleen Ways – 010 86 83 42
  secretairecpas@beauvechain.be
- Assistantes sociales :
  Caroline Choulet - 010 86 83 43
  cpas@beauvechain.be
  Virginie Paulissen – 010 86 83 40
  servicesocial@beauvechain.be
  Célia Costa - 010 86 83 43
  ascpas@beauvechain.be
- Responsable Initiatives Locales d'Accueil :
  Géraldine Henry – 010 86 83 40 -
  0492 07 70 98 - henrycpas@beauvechain.be
- Collaboratrice (allocations de chauffage et handicapés) :
  Nathalie Rotsaert – 010 86 83 44
  aidessociales@beauvechain.be

Aînés & Citoyenneté

Le coin des aînés

Les soins et services à domicile : Quelles en sont les modalités ?

Les centres de coordination de soins à domicile ont pour but de faciliter l'organisation des soins et services à domicile. Pour cela, ils évaluent les besoins des citoyens et principalement des personnes âgées et / ou handicapées pour ensuite coordonner la prise en charge du patient. Leur travail permet aux bénéficiaires de continuer à vivre à domicile, ou de réintégrer celui-ci, suite à une opération médicale par exemple.

On dénombre six centres de coordination sur le territoire du Brabant wallon. Pour la plupart reliés aux mutualités, ils sont accessibles à toute personne qui souhaite une continuité de soins et de services à domicile. Un personnel médical, ainsi que du matériel le cas échéant, sont mobilisés en fonction de l'état de santé de la personne. Pour connaître les conditions d'octroi des services, vous pouvez contacter un des 6 centres listés ci-dessous, ou contacter votre mutuelle.

AIDE & SOINS A DOMICILE

AIDE & SOINS A DOMICILE
02 386 43 73 -
coordination@asdbw.be

CADo
Région-EST
010 81 07 31 - c.a.do@skynet.be
Région-CENTRE
010 43 65 25 - cado.centre@gmail.com
Région-OUEST
02 366 25 40 - cado.ouest@gmail.com

COSEDI SOINS A DOMICILE

COSEDI Brabant wallon
010 24 51 53
soins.a.domicile@mut403.be

CSD Solidaris réseau

CSD Brabant wallon
010 84 96 40
csd.brwallon@solidaris.be

VAD Vivre à domicile

VAD BW
010 24 46 33
info@vad-bw.be

L'Espace d'accueil de jour des aînés de Nodebais : les inscriptions sont ouvertes

Cela fait maintenant presque quatre ans que l'espace d'accueil de jour des aînés a ouvert ses portes à Nodebais. A terme, les autorités locales ont comme projet d'ouvrir une maison d'accueil de jour des aînés qui sera créée dans l'ancien restaurant « Couleur Café » située Chauséee de Louvain à Hamme-Mille.

Les investissements d'aménagement seront réalisés dans le cadre du Programme de Développement Rural de la commune de Beauvechain. Comme projet-pilote, un espace d'accueil pour seniors a ouvert ses portes dans la maison de village de Nodebais en mai 2014.

Cet espace rural est dédié aux aînés de l'entité de Beauvechain ; il accueille des personnes âgées de 65 ans et plus souffrant de solitude et d'isolement mais relativement autonomes.

Une animatrice formée encadre les personnes bénéficiant de l'espace. L'objectif est de créer une ambiance chaleureuse en proposant des activités récréatives, occupationnelles, culturelles et intergénérationnelles adaptées aux personnes présentes. Le repas de midi est par exemple préparé avec les seniors présents.

Si vous souhaitez participer aux diverses activités organisées au sein de cet espace d'accueil, des places sont disponibles ! N'hésitez pas à prendre contact avec Monsieur Olivier de Halleux, chef de projet pour le Plan de Cohésion Sociale, au 010 86 83 24 ou par email à l'adresse suivante, pcs@beauvechain.be.

Les cours de gym-douce reconduits jusque fin 2018

Les cours de gym-douce organisés entre les mois de février et mai ont rencontré un vif succès. Une liste d'attente a d'ailleurs dû être ouverte. C'est pourquoi la Commune a décidé de continuer l'activité jusque fin 2018 avec l'organisation d'une heure supplémentaire de cours.

Les séances ont repris le lundi 4 juin dernier et se dérouleront jusqu'au mercredi 5 décembre. Pour rappel, les cours sont encadrés par une professeure professionnelle et formée aux exercices musculaires doux et adaptés aux capacités physiques de chacun. Ils sont toujours prestés au sein de la Maison de village de Nodebais. Sur le plan pratique, une séance d'une heure revient à 3 € pour 24 semaines de cours. Il est demandé de s'inscrire par période trimestrielle pour un prix de 36 €, soit 72 € pour les 24 semaines. En cas de désistement, aucun remboursement ne sera accordé hormis pour raison médicale et certificat l'attestant.

Pour plus d'informations, veuillez contacter Olivier de Halleux, Responsable du Plan de Cohésion Sociale au 010 86 83 24.

Quoi ? Cours de Gym-Douce (exercices musculaires simples, travail du souffle)

Pour qui ? 65 ans et plus – Seulement 10 participants / heure

Quand ? Les lundis à partir de 04/06/18 jusqu'au 03/12/18 de 9 h 30 à 10 h 30 et de 10 h 45. Les mercredis à partir du 13/06 jusqu'au 05/12 de 9 h 30 à 10 h 30.

Où ? Maison de village de Nodebais (à l'étage)

Combien ? 3 €/séance. Pour une bonne organisation des cours, un paiement forfaitaire trimestriel de 36 € est demandé.

Inscriptions : Date limite 29/06/2018. Contact : Olivier de Halleux, Responsable du Plan de Cohésion Sociale, 010 86 83 24 - email : pcs@beauvechain.be

Culture & Loisirs

L'école communal

Une école qui bouge et...

De nombreux projets sont lancés chaque année ! Ces derniers sont variés et touchent de multiples domaines : création d'un potager pédagogique, permaculture, zones de jeux dans les cours de récréation, animations sur le conte, tri des déchets,....

...une équipe dynamique !

Ces projets ne peuvent être menés à bien sans une équipe dynamique, motivée et soucieuse de se faire le lien entre les compétences pédagogiques à atteindre et les projets entamés. Le corps enseignant donne la priorité à la continuité entre cycles (apprentissage de la lecture avec les « Alphas » pour le cycle 5 ans – 8 ans, harmonie de la pédagogie active et fonctionnelle) et à la différenciation (respect des difficultés rencontrées par chacun et mise en place d'outils adaptés aux compétences à atteindre). Tout en restant très attentive au bien-être de l'enfant, cette équipe se forme au quotidien : gestion des conflits, les troubles « dys », aménagement des temps de pause des enfants, ...

De multiples activités.

Tout au long de l'année, dans le souci de répondre au maximum aux sources d'intérêt de chaque enfant, de nombreuses activités sont proposées tant pédagogiques que culturelles ou sportives. Ouverture aux langues dès la 3ème maternelle avec de l'anglais et du néerlandais, psychomotricité et musique pour toutes les classes maternelles, cours de natation en 1ère et 2ème primaire, théâtre, rallye-lecture, journée sportive, participation active aux «Fêtes de la Saint-Martin », classes de dépaysement, cours « MEGA », brevet Provélo,....

Rue de l'Ecole 1 à La Bruyère

Place St Martin 3 à Tourinnes-la-Grosse

e de Beauvechain

D'autres atouts aussi...

Nous proposons aux enfants des repas chauds et des potages élaborés par une diététcienne, dans le respect du développement durable et intégrant une majorité de produits issus de l'agriculture biologique. Nous sensibilisons également les enfants à la pratique du sport et à une alimentation saine et équilibrée avec des collations gratuites une fois par semaine (fruits bio) livrés dans les deux implantations.

Accueil des élèves

Des animateurs dynamiques, dévoués et professionnels de l'ISBW accueillent les enfants tous les jours de 7h à 8h15 et de 15h45 à 18h.

Coordinatrice responsable : Mathilde Petit
0470/20.67.61 -- www.isbw.be

Info utiles

Horaires des cours de 8h30 à 15h30 et le mercredi de 8h30 à 12h10

Inscriptions :

A partir du 16 août 2018 sur rendez-vous
010/ 86.60.09 ou 010/86.07.41 ou
ec000554@gmail.com

Directrice :
GLIBERT Nathalie
Directrice faisant fonction :
PEE Véronique

ECOLE COMMUNALE
FONDAMENTALE MIXTE
de Beauvechain

Environnement & Mobilité

Aer Aqua Terra, une nouvelle asbl au service de nos rivières !

S'il existe deux personnes dévouées au service de la propreté de nos cours d'eau, ce sont bien **Ann-Laure Furnelle** et son compagnon **Marc Verheyden**.

Un travail ingrat !

De très gros efforts ont été consentis depuis des décennies pour assainir les cours d'eau via les égouts, les collecteurs et les stations d'épuration. Mais une autre forme de pollution persiste dans nos cours d'eau : celle des déchets « solides » (cannettes, sacs, bouteilles, plastiques, métaux et bien d'autres indésirables), qui continuent à contaminer le lit de nos cours d'eau.

Voyez ici en images : les quantités incroyables de déchets retirés des cours d'eau (parfois sur quelques dizaines de mètres seulement). C'est édifiant !

Déchets ôtés du lit de la Dyle à Wavre

Déchets ôtés du lit de la Nethen à Beauvechain

Déchets ôtés du lit de la Thyle à Villers-la-Ville

Déchets ôtés du lit de l'Orbais à Incourt

Beauvechain fait partie des premières communes à soutenir l'action depuis sa création au printemps 2017, dans le cadre de la prévention du coût-vérité des déchets. En mars 2018, 6 journées d'actions ont été menées à la rue Les Claines et à la rue du Grand Brou. Ce sont principalement des bouteilles et des canettes de bière, barquettes de viande, langes, vêtements, lingettes. Bilan : 1555m de cours d'eau nettoyés pour un total de 4 ^{m3} de déchets. Le travail de nettoyage de nos rivières est particulièrement méticuleux et ingrat : il s'agit de dégager, un par un, à la main, à l'aide d'un outil (pic, râteau,...), tous les déchets accrochés et envasés dans le fond du lit.

Bonne nouvelle, les zones traitées en 2017 sont restées propres !

Vous souhaitez apporter votre aide sur le terrain ?

Venez nombreux rejoindre Ann-Laure, la fée des rivières. Dans toutes circonstances, prévoir bottes et gants ainsi que des vêtements adaptés à la météo. Suivez-la sur sa page Facebook : Aer-Aqua-Terra ou prenez contact avec Ann-Laure Furnelle au 0496/55.69.09 ou annlauref@skynet.be

CONSEIL MAYA N° 21

Devine qui papillonne au jardin

Chaque premier week-end d'août, un grand recensement des papillons est organisé. Les données récoltées permettent ensuite de développer nos connaissances sur ces insectes et d'adopter de meilleures stratégies de conservation et de protection. Pour vous, c'est l'occasion unique d'apprendre à reconnaître les papillons du jardin ! Et de vous rendre compte s'il est adéquat pour la nature et les insectes pollinisateurs. Pour plus de renseignements : https ://www.natagora.be/devine-qui-papillonne-au-jardin

Mémoire & Patrimoines

Un retour aux sources pour l'église Saint-Martin

Un édifice emblématique

Parmi les habitants de la Commune, peu ignorent que l'église Saint-Martin de Tourinnes, dont l'imposante tour a donné dès 1800 au nom de la localité le qualificatif de « la Grosse », est un édifice multiséculaire résultat de plusieurs phases de (re)construction et de restauration qui s'échelonnent au moins entre les 10e et 21e siècles.

Il est également parfaitement admis aujourd'hui que site et silhouette d'une pareille construction sont caractéristiques et ne sont jamais le fruit du hasard. La situation de l'église Saint-Martin, sur un des points les plus hauts de la localité, est en accord avec la vieille habitude qu'ont les êtres humains d'implanter leur lieu de culte et d'inhumation sur un sommet, entre ciel et terre.

La construction de son histoire

L'histoire d'un monument comme celui de l'église Saint-Martin peut se faire en remontant le temps. Ce voyage à travers les époques les plus reculées est possible grâce à ce qu'il est convenu d'appeler « l'étude des sources ». Les documents écrits ont longtemps été considérés comme prioritaires, produits à une période donnée et questionnés ultérieurement par l'historien.

Fort heureusement, par après, la notion de sources s'est considérablement élargie. Les objets découverts par les archéologues lors de fouilles sont susceptibles, eux aussi, de révéler des informations inédites, grâce à l'apport des sciences et des nouvelles technologies qui ne cessent d'évoluer et d'apporter un regard neuf sur notre environnement.

Le monument lui-même est également perçu comme une source et est étudié avec l'aide de nombreuses disciplines encore méconnues il y a une quinzaine d'années comme la photométrie archéologique ou l'archéologie du bâtiment.

Ce que l'on sait

Tout ce qui est connu sur l'église de Tourinnes-la-Grosse a déjà été exprimé dans une petite poignée d'ouvrages. Ces quelques écrits – qui ne cessent de se référer l'un à l'autre – ont permis d'établir les grandes étapes chronologiques et les intérêts principaux du bâtiment, classé comme monument dès 1946 et hissé au titre de Patrimoine exceptionnel de Wallonie depuis 2002. Cette reconnaissance collective est essentiellement due à trois éléments : l'ancienneté de ses nefs (10e siècle), la mixité des styles de son chœur mis en œuvre au milieu du 13e siècle et enfin la présence à partir de la même époque de sa tour altière qui témoigne d'une mixité d'utilisation (cultuelle et profane).

La plupart des informations historiques proviennent d'abord des archives, approchées par Joseph Schayes, érudit local qui en a répercuté le contenu dans ses publications[1]. Malheureusement non seulement l'analyse des archives n'a été que partielle mais, de plus, l'auteur ne cite pas assez ses sources. Il n'en précise pas toujours la provenance ni la manière de les retrouver. Or une source citée mais non référencée n'est pas suffisamment légitime et laisse toujours planer un doute sur la véracité de ce qu'elle relate. Toutefois son travail minutieux peut être considéré aujourd'hui comme un tremplin pour de nouvelles recherches.

En outre, les grandes étapes de la construction de l'église ont été vérifiées et complétées par l'analyse du bâtiment par le Professeur Luc-Francis Genicot, auteur qui fait encore largement référence en la matière et qui a participé à la mise en exergue des qualités patrimoniales du bien.

Le dernier ouvrage en date sur le sujet[2] réalise une intéressante synthèse des savoirs issus de l'expertise des auteurs qui ont précédés en y incluant une distance critique. Quelques nouveautés y sont aussi introduites, rendues observables grâce à un vaste chantier de restauration qui s'est déroulé de 2008 à 2010.

Du neuf !

La toute récente (re)découverte de documents d'archives qui remontent au 15e siècle et qui concernent l'histoire de l'église va permettre une analyse plus pointue des faits qui ont rythmé la vie du bâtiment et des humains qui l'ont bâti. Ces documents ont été déposés au Archives Générale du Royaume (AGR) à Louvain-la-Neuve. Cette démarche a permis de prendre connaissance des archives qui y étaient déjà conservées. Le Service Mémoire et Citoyenneté, aidé par des habitants de la commune, souhaite vérifier et référencer les affirmations de nos prédécesseurs. Au vu de la richesse des fonds entreposés, Il est également fort à parier que des informations inédites vont apparaître et donner un nouvel éclairage sur l'histoire d'un monument qui, dès le début de son existence et jusqu'à aujourd'hui, symbolise le sentiment d'appartenance d'une communauté vivant à ses pieds.

Mathieu BERTRAND

1 SCHAYES J., Sentiers de l'histoire à Beauvechain et environs, Beauvechain, Nauwelaerts, 1975. SCHAYES J., Tourinnes Beauvechain, terres d'enclave de la principauté de Liège, Beauvechain, Editions Historiques, 1978.
2 BERTRAND Th., DOPERÉ F., LÉONARD V., MALOENS D., & PIRON G., L'église Saint-Martin de Tourinnes-la-Grosse Restauration et conservation (1930-2010), Beauvechain, Nauwelaerts Éditions Historiques, 2010.

Journées du Patrimoine 2018

La glacière de Tourinnes-la-Grosse

Un ancien souterrain, qui faisait office d'abri durant la Seconde Guerre mondiale, relie le cimetière à la cure du village en passant sous la rue de La Bruyère Saint-Martin. Au fond de celui-ci se situe ce que d'aucuns connaissaient comme un simple puits rempli d'eau dont la légende locale laissait entendre qu'il s'agissait du départ d'un tunnel plus vaste et mystérieux. En réalité il s'agit d'une glacière qui devait équiper le presbytère lors de ses affectations antérieures, aux alentours du premier tiers du 18e siècle. Nous vous proposons de venir découvrir ce lieu insolite qui nous informe sur la conservation et l'usage de la glace en milieu rural sous l'Ancien Régime.

- **Organisation :** Administration communale de Beauvechain, en collaboration avec l'ASBL Qualité-Village-Wallonie.
- **Lieu de départ :** cimetière de l'église Saint-Martin à Tourinnes-la-Grosse.
- **Visite guidée (40 minutes) :** le dimanche 9 septembre à 14h30, 15h30 et 16h30 (réservation obligatoire)
- **Renseignements :** 0473 98 02 64
- **Site internet :** www.beauvechain.eu

© Atelier de l'image

Vivre à Beauvechain

Santé

Médecins de garde

Depuis le 5 novembre 2016, la garde de médecine générale est assurée le week-end et les jours fériés au poste médical de garde (PMG). Un médecin généraliste de garde prendra en charge les demandes de soins justifiées (qui ne peuvent pas attendre le retour du médecin traitant et qui ne sont pas des urgences hospitalières).

Adresse du PMG : Rue Soldat La Rivière 43b à Jodoigne

Les consultations se font sur rendez-vous et les visites à domicile sont assurées si le déplacement au PMG est impossible.

Il faut se rendre au PMG muni de sa carte d'identité.

Paiement par bancontact, au tarif conventionné.

Numéro d'appel unique à composer pour les visites et rendez-vous : **02 38 50 500**

Pharmacies de garde

La liste des pharmacies de garde est disponible sur le site www.pharmacie.be. Vous pouvez également appeler le **0903 99 000**

Parc à conteneurs

Vous pouvez y déposer vos papiers-cartons, emballages PMC, bouteilles, flacons et bocaux en verre transparent, encombrants, déchets verts, inertes, métaux piles, bouchons de liège, textiles, bois, équipements électriques et électroniques, déchets spéciaux des ménages, huiles et graisses de friteuses, huiles de moteurs, pneus, amiante-ciment, plâtres verres plats et pots de fleur.

Maximum 2 m³ par visite et 5 m³ par mois !
Au-delà, louez un conteneur.

Carrefour de la Chise, 1315 Incourt
Tél. : 010 84 34 52

Horaire d'hiver :
du 1/11 au 31/03 : du lundi au samedi de 10h à 17h15

Horaire d'été :
du 1/04 au 31/10 : du lundi au vendredi de 11h à 18h15 et le samedi de 10h à 17h15.

Jours de fermeture :
les dimanches et jours fériés légaux.

Logements intergénérationnels Appel à candidatures

Un appartement pour jeune(s) âgé(s) de moins de 30 ans sera disponible fin de cette année et un appartement pour ainé(s) de plus de 65 ans ou pour personne à mobilité réduite sera disponible à partir de juin de cette année. Le coût des loyers, charges non comprises, sera de +/- 350 €.

Diverses conditions appréciées par une commission sont requises.

Celles-ci sont reprises dans le règlement d'attribution disponible sur le site internet www.beauvechain.eu.

Pour plus d'informations : Service du Cadre de Vie, Madame Dominique PIERRE.

Tél : 010 86 83 10 – E-mail : logement@beauvechain.be (sauf les mardis et jeudis).

Si vous souhaitez introduire votre demande, celle-ci doit parvenir le plus rapidement possible au Collège communal de Beauvechain, Place communale, n° 3 à 1320 Beauvechain, via le formulaire de demande à télécharger.

Un nouveau label pour la Commune de Beauvechain

Sensible à l'égalité des chances et à l'intégration de toutes et tous, la Commune de Beauvechain a signé en 2014 la Charte de l'Intégration de la Personne Handicapée. En 2015, elle a déposé sa candidature à la labellisation « Handicity » visant le respect de la Charte. Suite aux nombreuses démarches entreprises en ce sens, le label lui a été décerné officiellement le 28 mai dernier à Wavre.

La Commune s'est en effet engagée à respecter et à concrétiser, amplement ou partiellement, les 15 points de la Charte d'Intégration de la Personne Handicapée. Parmi ces engagements, on retrouve la sensibilisation au handicap, l'accueil et l'encadrement de jeunes enfants handicapés ou encore l'intégration de la personne handicapée au sein du personnel communal. La Commune s'est particulièrement investie dans l'adaptation des bâtiments l'administration, ainsi que des salles communales, par l'installation de plans inclinés et rampes d'accès. Des places de parking ont également été aménagées et rénovées autour de ces différents lieux.

Suite à ces multiples efforts, la Commune a donc reçu le Label Handicity qui lui a été remis récemment pour une durée de 6 ans. Forte de cette distinction, la Commune veillera à continuer son travail en réalisant d'autres actions en faveur d'une société plus inclusive.

Nouvelle procédure concernant les reconnaissances d'enfant

Le 01/04/2018 est entrée en vigueur la loi du 19/09/2017 modifiant le Code civil en vue de lutter contre la reconnaissance frauduleuse. Cette modification implique des démarches supplémentaires à effectuer avant d'établir l'acte de reconnaissance (prénatale, au moment de la naissance ou postnatale). Une déclaration de reconnaissance doit être établie au préalable. Pour ce faire, l'Officier de l'Etat Civil doit être en possession des extraits d'acte de naissance des futurs parents, des extraits d'acte de divorce le cas échéant, d'une copie des cartes d'identité et du certificat médical attestant de la grossesse.

Dès lors, veuillez d'abord prendre contact avec Madame Mélanie LOGIST au 010 86 83 19 ou etatcivil@beauvechain.be avant de vous présenter au service Etat civil pour acter une reconnaissance.

Elections communales du 14 octobre 2018

Demande d'accompagnement

L'électeur qui estime avoir besoin de se faire accompagner jusque et dans l'isoloir pour exercer son droit de vote peut introduire une déclaration en ce sens auprès du bourgmestre de son domicile au plus tard le samedi 13 octobre 2018, veille du scrutin.

Il s'agit par exemple des personnes qui connaissent des difficultés dans le domaine du fonctionnement physique, mental ou de l'apprentissage.

La déclaration est rédigée sur un formulaire disponible sur demande auprès de Madame Mélanie LOGIST au 010 86 83 19 ou etatcivil@beauvechain.be.

Le vote par procuration

Tous les électeurs ont l'obligation d'aller voter dans le bureau de vote indiqué sur leur lettre de convocation. Si toutefois vous vous trouvez dans l'impossibilité d'aller voter, vous pouvez donner une procuration à une personne de confiance qui, elle-même, a la qualité d'électeur.

Le formulaire de procuration peut être demandé auprès de Madame Mélanie LOGIST au 010 86 83 19 ou etatcivil@beauvechain.be.

Attention l'octroi d'une procuration ne peut se faire que si votre absence se justifie par les motifs repris dans le tableau ci-dessous.

MOTIFS	PIECES JUSTIFICATIVES
Maladie ou infirmité, en ce compris d'un parent, allié ou cohabitant	Certificat médical Attention : un médecin candidat aux élections ne peut pas établir le certificat
Raisons professionnelles ou de service	Attestation de l'employeur Pour les indépendants : déclaration sur l'honneur auprès de l'administration communale
Les bateliers, marchands ambulants ou forains	Certificat délivré par le bourgmestre de la commune de résidence
Situation privative de liberté par suite d'une mesure judiciaire	Certificat délivré par l'établissement pénitentiaire
Convictions religieuses	Attestation délivrée par les autorités religieuses
Etudiants, pour des motifs d'étude	Attestation de la direction de l'établissement fréquenté
Séjour temporaire à l'étranger	Certificat de l'organisation de voyages A défaut : certificat délivré par le bourgmestre de la commune de résidence sur demande à introduire au plus tard le 13 octobre 2018

Le jour de l'élection, le porteur de la procuration doit se munir de sa convocation et de sa carte d'identité ainsi que du formulaire de procuration dûment complété accompagné de la pièce justificative.

Inscription des citoyens étrangers

En perspective des élections communales du 14 octobre 2018, les citoyens étrangers résidant en Belgique peuvent s'inscrire comme électeur pour ces élections, sous certaines conditions.

1. Citoyens d'un Etat membre de l'Union Européenne

Tout ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne peut voter à condition de respecter les conditions d'électorat et de s'être préalablement inscrit comme électeur.

Conditions à remplir :

- être ressortissant d'un des 27 autres Etats Membres de l'Union Européenne ;
- être âgé de 18 ans minimum en date du 14 octobre 2018 ;
- être inscrit au registre de la population ou au registre des étrangers au 1er août 2018 ;
- jouir, au 14 octobre 2018, de ses droits civils et politiques ;
- être inscrit sur la liste des électeurs au plus tard le 31 juillet 2018.

Ceux qui se sont inscrits pour les élections communales en 2000, 2006 ou 2012 ne doivent plus se réinscrire comme électeur pour les élections de 2018.

2. Citoyens étrangers d'un Etat non membre de l'Union Européenne

Tout ressortissant d'un Etat hors de l'Union Européenne, résidant depuis au moins cinq années en Belgique, peut voter à condition de respecter les conditions liées à la capacité d'électeur et de s'être préalablement inscrit comme électeur.

Conditions à remplir :

- résider en Belgique (et être couvert par un titre de séjour légal l'établissant) de manière ininterrompue depuis 5 ans ;
- être inscrit au registre de la population ou au registre des étrangers au 1er août 2018 ;
- être âgé de 18 ans minimum en date du 14 octobre 2018 ;
- jouir, au 14 octobre 2018, de ses droits civils et politiques ;
- être inscrit sur la liste des électeurs au plus tard le 31 juillet 2018.

Ceux qui se sont inscrits pour les élections communales en 2000, 2006 ou 2012 ne doivent plus se réinscrire comme électeur pour les élections de 2018.

Pour s'inscrire, il y a lieu de faire la demande du formulaire d'inscription auprès de Madame Mélanie LOGIST au 010 86 83 19 ou etatcivil@beauvechain.be ou le télécharger sur www.beauvechain.eu et le renvoyer ou le déposer à l'administration communale, Service Population, Place Communale, 3 à 1320 Beauvechain, avant le 31 juillet 2018.

Le volontariat des assesseurs dans le cadre des scrutins communaux et provinciaux

Les prochaines élections communales et provinciales du 14 octobre 2018 offrent la possibilité de faire appel à des assesseurs volontaires.

Pour pouvoir être assesseur, il faut satisfaire aux conditions d'électorat suivantes :

- Avoir 18 ans au plus tard le 14 octobre 2018,

- Etre inscrit au registre de la population ou au registre des étrangers au 1er août 2018,
- Jouir, au 14 octobre 2018, de ses droits civils et politiques.

Incompatibilités :

Tout le monde ne peut pas prétendre à assurer la fonction d'assesseur. En effet, sont exclus les candidats ainsi que les témoins de parti, les détenteurs d'un mandat politique, les directeurs généraux, les directeurs financiers et les receveurs provinciaux.

La fonction d'assesseur peut être exercée dans un bureau de vote, dans un bureau de dépouillement communal ou dans un bureau de dépouillement provincial.

Le formulaire de candidature peut être obtenu sur simple demande auprès de Madame Mélanie LOGIST au 010 86 83 19 ou etatcivil@beauvechain.be. Il y a ensuite lieu de le renvoyer ou de le déposer à l'administration communale, Service population, Place Communale, 3 à 1320 Beauvechain, avant le 31 août 2018.

Pour tout renseignement complémentaire sur les élections :
Madame Mélanie LOGIST
Service Population / Etat civil
Place Communale, 3 à 1320 Beauvechain
Tél 010 86 83 19 - Fax 010 86 83 01
etatcivil@beauvechain.be - http://www.beauvechain.eu

Energie : Rien ne va plus à l'Administration communale de Beauvechain !

Alors que la COP21 a permis l'accord de Paris, la COP23 a débouché sur l'accord de Bonn.

A Beauvechain, les relevés d'index de nos compteurs se suivent et ne se ressemblent pas.

Que se passe-t-il donc au sein des bâtiments communaux ?

Voici peu, pour la 1re fois, nous relevions pour le n° 6 Place Communale une consommation électrique négative pour le mois de février (- 84 kWh) ; pour le mois d'avril la situation s'est aggravée puisque nous avons désormais 2 bâtiments en consommation négative : le 6 Place Communale (-555 kWh) et l'école de Tourinnes (-521 kWh).

Et les choses ne devraient pas s'améliorer, puisque selon nos prévisions, aux 2 bâtiments cités précédemment devrait s'ajouter l'école de La Bruyère qui elle aussi produira davantage qu'elle ne consommera durant les mois d'été.

Bref, vous l'aurez compris, l'Administration communale de Beauvechain est devenue auto-productrice d'électricité pour une partie de ses bâtiments et non des moindres puisque les écoles de Tourinnes et de La Bruyère avec le n° 3 Place communale ont toujours été les plus gros consommateurs électriques dans le parc des bâtiments communaux.

Et en termes de coût pour la commune, que d'argent économisé !

Les choses s'accélèrent donc, la situation évolue très positivement à l'Administration communale de Beauvechain en matière d'économie d'énergie avec à la clé, une diminution de la pollution mais aussi de belles économies financières.

Permanences du Conseiller en Energie

Le Conseiller en Energie est présent à Beauvechain les lundi, jeudi et un vendredi sur deux (les semaines impaires). Contact : Thierry Ala, ing, Conseiller en Energie – 010 86 83 15 – energie@beauvechain.be

OFFRE D'EMPLOi

La Commune engage un Délégué à la Protection des Données

Engagement contractuel à durée indéterminée – Niveau A1/B1 - M/F - Temps plein - Candidatures à rentrer AVANT LE 30 JUIN !

Dans le cadre du respect du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données, un délégué à la protection des données doit être désigné. Celui-ci est désigné comme délégué à la protection des données des Communes et CPAS de Beauvechain, Incourt et Chastre et devra prester son temps de travail dans chacune des Communes concernées

Plus d'infos sur le site de la commune www.beauvechain.eu

Les déchets collectés en porte-à-porte ? Pas avant 18 h, la veille !

A Beauvechain, les ordures ménagères sont collectées tous les vendredis, les PMC un mercredi sur deux et les papiers-cartons un mercredi par mois. Si la collecte est prévue un jour férié, elle sera effectuée le lendemain. Aussi, le Règlement général de Police prévoit des dispositions relatives à ces collectes. Voici un petit rappel des bons réflexes à adopter :

- prière de sortir vos déchets la veille à partir de 18 h, pas avant, ou le jour de la collecte avant 6 h ;
- poids maximum des sacs poubelles conformes : 15 kg ;
- placez-les à un endroit bien visible pour les collecteurs ;
- en cas de travaux, placez vos déchets à un endroit accessible ;
- les collectes peuvent ne pas être assurées si les voiries sont inaccessibles pour cause de verglas ou d'enneigement.

S'ils n'ont pas été collectés, contactez In BW au plus tard le lendemain. Tout appel parvenant après ce jour ne sera plus nécessairement pris en compte.

Un problème concernant les collectes de déchets ou les bulles à verre ? Contactez In BW, votre intercommunale de gestion des déchets (www.inbw.be - 0800 490 57- valmat@inbw.be).

L'éclairage public

Une fois n'est pas coutume, nous vous proposons de développer une matière qui n'est mise en lumière que quand elle vient à manquer : l'éclairage public.

L'éclairage public est éminemment reconnu comme un service d'utilité publique. Il éclaire l'espace afin d'améliorer la sécurité, balise les voiries et espaces publics mais il permet également de mettre en valeur les édifices et sites remarquables.

Ces dernières années, notre commune a été particulièrement active afin de moderniser et pérenniser son parc.

Récemment, nous avons dressé le bilan de notre patrimoine et des actions qui ont permis de l'améliorer.

Ainsi, de l'audit quinquennal dressé par notre gestionnaire de réseau de distribution, ORES, il convient de souligner les éléments développés ci-après.

Notre entité est équipée de près de 1.200 luminaires d'une moyenne d'âge de 15 ans (pour une durée de vie estimée de 20 à 25 ans).

Chaque année, ce sont quelques 175 interventions curatives qui permettent à notre réseau de fonctionner de manière continue, qui ont lieu.

A titre comparatif, notre consommation est inférieure de près de 32 % à une commune wallonne moyenne équivalente en nombre d'habitants.

Le poste financier de ces consommations est évalué à quelque 80.000 € TVAC. Ce poste est évidemment non négligeable dans nos dépenses annuelles.

Comme nous le développerons plus bas, nous porterons notre attention sur les moyens à notre disposition pour agir sur celui-ci dans les prochaines années.

Nous pouvons noter plusieurs projets d'extension essentiellement liés à de nouveaux lotissements à l'instar de Hamme Mille (chaussée de Namur), Tourinnes-la-Grosse (Rue Leemans) et Beauvechain (Avenue du Centenaire).

Notre entité a également été associée à un pilote, première mondiale, par ORES et la société PHILIPS afin de tester, rue Jules Coisman, le remplacement de sources obsolètes par des sources industrielles équipées de diodes électroluminescentes.

Nous enregistrons le remplacement de l'ensemble des appareils équipés d'une très vieille technologie (dite à « vapeur de mercure ») énergivore par des armatures de dernière génération au moment des travaux.

Notre parc, essentiellement constitué de lampes dites « au vapeur de sodium », présente la caractéristique d'être peu énergivore même si les nouvelles technologies (notamment le LED) nous invitent à nous inscrire dans un plan de remplacement complet de notre parc qui sera mené par le GRD, la société ORES, à partir de 2020 sur une durée de 10 ans.

Ce plan, acté par l'Arrêté du Gouvernement wallon en matière d'Obligation de Service Public du GRD, en septembre 2017, sera financé intégralement par ORES via les économies d'entretien et par notre commune via les économies d'énergie. Ce plan allie donc tous les avantages d'un programme d'utilisation rationnelle de l'énergie sans en avoir les inconvénients en matière de financement.

Au terme de cette décennie, notre commune sera intégralement éclairée par des lampes équipées de LED dimées (c'est-à-dire avec abaissement automatique de l'éclairement entre 22 h et 6 h du matin). Aux endroits les plus propices, certaines technologies dites intelligentes pourront être associées à ces travaux.

Au bilan, nous enregistrerons près de 70 % d'économie d'énergie.

Etat civil

Suite aux nouvelles règles relatives à la Protection des Données, la rubrique Etat civil reviendra prochainement dans votre bulletin communal.

Agenda

Culture · Enfance/Jeunesse · Citoyenneté · Divers · Sport · Nature

Jeux Intervillages

Quand ? 21 et 22 septembre 2018

Où ? Ancien terrain de football de Tourinnes-la-Grosse

Plus d'infos : www.jivb.be

Salon des Sciences

Quand ? Samedi 25 août 2018 de 14 h à 18 h

Où ? Salle des Fêtes de Hamme-Mille (rue Auguste Goemans, 20)

Plus d'infos : 0495 87 16 68 ou www.salondessciences.be

Scènes de village

Quand ? Samedi 8 septembre 2018

Où ? Place communale à Beauvechain

Plus d'infos : www.scenedevillages.be

Atelier d'initiation aux tablettes !

Un atelier pratique d'initiation à l'utilisation de tablettes tactiles à destination des aînés débutants est prévu en septembre 2018.

Les informations concernant les inscriptions vous seront communiquées dans le prochain bulletin. Informations au 010 86 83 24 (Olivier de Halleux)

Delibère-toi !

Pour la 8e année, L'équipe du projet « Délibère-toi ! » a pour ambition de proposer aux élèves du secondaire de toutes les écoles de la Province du Brabant wallon un évènement participatif durant la période des délibérations scolaires en juin (du 20 au 30 juin 2018).

Notamment à Beauvechain : initiation à l'apiculture, découverte du métier d'opticien, découverte d'un magasin de fleurs, activité vétérinaire, découverte du travail en crèche, co-animation de classes de maternelles, etc.

Toutes les informations sur www.deliberetoi.be

Don de sang

CROIX-ROUGE de Belgique

Au Vert Galant les mardis 3 et 10 juillet 2018 de 16 h à 19 h 30.

Balades en Fête

L'édition 2018 aura lieu le dimanche 24 juin 2018 à Tourinnes-la-Grosse.

Baguage

La station de baguage de Nodebais est installée depuis 1999 dans le bassin d'orage éponyme. Elle vise à y observer la biodiversité et l'influence des pratiques des gestions. Depuis 2001, la station invite le public à venir y découvrir la migration des oiseaux ainsi que le projet de conservation qui s'inscrivent dans une gestion durable des espaces naturels et / ou semi-naturels de l'entité. La station est ouverte au public tous les matins à partir de 9 h 30 du 15 au 31 août 2017, sur inscription à la commune et avec un maximum de 25 personnes par groupe. Animé par Vincent Bulteau, Conseiller en environnement, vous aurez la possibilité d'observer les oiseaux de tout près, d'admirer les textures et les couleurs de leur plumage, avant qu'ils ne soient remis en liberté. Sous l'égide du centre belge de baguage. Contact : 010 86 83 13.

Théâtre au château

« Il ne faut jurer de rien ! » Cette comédie, l'une des plus gaies de Musset, démontre avec grâce et fantaisie qu'en amour du moins, on ne saurait jurer de rien. On vous donne rendez-vous avec une troupe énergique pour un spectacle optimiste où l'humour et l'ironie dominent...

Quand ? vendredi 24 août 2018 à 21h

Où ? Place communale à Beauvechain

Plus d'infos : www.trg.be

Cinéma en plein air

La projection du film « Le Sens de la Fête » clôturera un programme varié d'activités culturelles (concerts, spectacles, animations, etc.) dans le cadre de « Scènes de villages » à Beauvechain.

Quand ? Le samedi 8 septembre 2018

Où ? Verger du Vert Galant derrière la Place Communale

Quoi ? Le Sens de la Fête. Un film de Eric Toledano & Olivier Nakache, les réalisateurs de Intouchables

Maison communale

Place communale, 3 – 1320 Beauvechain
Tél. : 010 86 83 00 – Fax : 010 86 83 01
Email : info@beauvechain.be
Web : www.beauvechain.eu

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h. Le service du Cadre de vie est également ouvert le mercredi de 13 h à 16 h 30.

Permanences

- *Population et Etat civil* : vendredi de 17 h à 19 h et samedi de 10 h à 12 h.
- *Cadre de vie (Urbanisme et Logement)* : le premier mercredi du mois de 17 h à 19 h. Le service travaille à bureaux fermés le mardi et le jeudi.

Fermetures :
La commune et le CPAS seront fermés le mercredi 15 août 2018.

Contacts

- Accueil : 010 86 83 00
- Directeur général : 010 86 83 02
- Directeur financier : 010 86 83 03
- Directeur administratif : 010 86 83 18
- Directeur des services techniques : 010 86 83 36
- Affaires générales : 010 86 83 06
- Cohésion sociale, aînés : 010 86 83 24
- Communication : 010 86 83 28
- Energie : 010 86 83 15
- Enfance, ATL, Jeunesse et Sport : 010 86 83 17
- Enseignement : 010 86 83 09
- Environnement : 010 86 83 13
- Finances, taxes : 010 86 83 05
- Gardien de la paix : 010 86 83 08
- Location de salles : 010 86 83 11
- Logement : 010 86 83 10
- Mémoire et Patrimoine : 010 86 83 04
- Personnel : 010 86 83 11
- Population/état civil : 010 86 83 19
- Travaux : 010 86 83 32
- Urbanisme : 010 86 83 12
- CPAS : 010 86 83 40
- ALE : 010 86 83 45
- Maison communale d'accueil de l'enfance « Les Sauverdias » : 010 86 83 50
- Ecole communale, implantation de La Bruyère : 010 86 07 41
- implantation de Tourinnes-la-Grosse : 010 86 60 09
- Centre Culturel de la Vallée de la Nethen : 010 86 64 04

Numéros d'urgence

100 : Urgences médicales et Pompiers

112 : Numéro d'urgence européen

101 : Police (interventions)

Pour prendre rendez-vous avec votre agent de quartier appelez le 0476 07 80 29

1722 : N° activé en cas de tempête ou d'inondation

070 245 245 : Centre anti-poison

071 448 000 : Grands-brûlés

105 : Croix-Rouge

116 000 : Childfocus

0800 30 030 : Ecoute violences conjugales